



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 15 Mai 2019

Référence : LFP-BUR.2019.05.15

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	15/05/2019
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAÏAZZO, Saïd CHABANE, Michel DENISOT, Jacques-Henri EYRAUD, Francis GRAILLE, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Philippe PIAT

Présents avec voix consultative Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT, Vincent LABRUNE

Excusés MM. Nasser AL KHELAÏFI (*représenté par Bernard CAÏAZZO*), Laurent NICOLLIN (*représenté par Saïd CHABANE*), Bertrand DESPLAT (*représenté par Francis GRAILLE*), Claude MICHY (*représenté par Patrick RAZUREL*).

Assistent MM. Arnaud ROUGER, Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI
Mme Nadjette BECHACHE

Assistent en partie MM. Ohad GROSS (Directeur du département Business développement), Jonathan LEVENE (Directeur) Intel Sports
MM. Mathieu FICOT, Olivier JAUBERT



1. Présentation du Système Intel – True View : Innovation dans la réalisation audiovisuelle

Le Bureau,

Entend MM. Ohad GROSS, et Jonathan LEVENE, de la société Intel Sports, faire la présentation de la technologie True View; solution vidéo innovante dans la réalisation audiovisuelle avec un dispositif additionnel de 38 caméras 360°.

L'objectif de cet outil est d'améliorer la qualité des retransmissions audiovisuelles des matchs et de disposer de contenu immersif pendant le direct et sous forme d'extraits à destination des réseaux sociaux.

M. Mathieu FICOT, précise que ces contenus originaux similaires aux images de jeux vidéo ont également pour objectif d'attirer et d'engager une population plus jeune.

M. Didier QUILLOT, tient à préciser qu'Intel est un fournisseur et que tous les contenus ainsi créés appartiendront à la LFP et aux clubs concernés.

M. GROSS présente le plan de déploiement de cet outil, qui sera installé dans un premier temps au Parc des Princes, puis dans un second temps au Groupama Stadium et à l'Orange Vélodrome,

Un débat s'instaure sur le planning de déploiement de cet outil ainsi que sur le nombre de stades à équiper.

Après un large échange de vue et pour résumer les demandes de chacun,

Le Bureau,

Prend acte à l'unanimité que cette innovation technologique doit être déployée et souhaite que ce déploiement intervienne rapidement et largement dans un cadre budgétaire encadré.

2. Point d'avancement Dialogue Social :

Le Bureau,

Entend M. Didier QUILLOT préciser qu'à la demande de l'UNFP un point d'avancement du dialogue social a été mis à l'ordre du jour.

Entend M. Philippe PIAT rappeler que l'UNFP veut sensibiliser les membres du Bureau sur des points qui sont aujourd'hui d'autant plus essentiels que des questions d'application de l'article 507 de la CCNMF font toujours débat.



Ces points concernent :

- 1- l'augmentation des minimas stagiaires
- 2- la mise en œuvre de l'arrêt Bernard dans la charte du football professionnel
- 3- la suppression des primes éthiques
- 4- la réforme de la Commission Juridique dans le respect des contraintes FIFA
- 5- le durcissement de l'article 507
- 6- la réforme des ANS

Le groupe de travail constitué sous l'égide de la Commission Nationale Paritaire devra répondre à ces interrogations.

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR précise par ailleurs que la LFP applique les règlements tels que définis par la Commission Nationale Paritaire mais que, pour ce qui concerne la réforme de la composition de la Commission Juridique, c'est au Conseil d'Administration de se prononcer.

M. Didier QUILLOT apprécie que les questions ainsi que la méthode soient identifiées et que seul le calendrier reste à définir avec un objectif de mise en place au plus tard pour 2020/2021.

3. Droits internationaux : Point d'avancement

Le Bureau,

Entend M. Didier QUILLOT rappeler l'historique des négociations avec BeIN Sports entamées en juillet 2018.

Aujourd'hui, la LFP dispose d'une intention de principe de la part de BeIN pour l'internalisation par la LFP de la vente des droits internationaux. Il reste néanmoins à finaliser les termes de cette éventualité.

M. Didier QUILLOT rappelle que le contrat avec BeIN court jusqu'en 2024, et que dans l'hypothèse où les droits seraient internalisés, cela impliquerait de facto une nouvelle organisation internationale et une augmentation de la masse salariale de la LFP.

4. Evolution du Format Coupe de la Ligue : Présentation de deux projets

M. Didier QUILLOT rappelle que la Coupe de la Ligue dans sa « formule actuelle » n'a pas généré d'offres financières acceptables par le biais de l'appel à candidatures lancé en novembre 2018 ou les négociations de gré à gré qui s'en sont suivies (entre novembre 2018 et le printemps 2019).



Face à ce constat, la LFP a mené une réflexion sur deux projets pour faire évoluer le format et/ou la formule de la compétition. L'un implique de revoir la formule pour permettre la création de groupes régionaux pendant que l'autre réduit le format actuel par une sélection des 8 premiers clubs de la saison n pour participer à une coupe de la Ligue sur la saison n+1.

M. Mathieu FICOT présente les deux projets de façon détaillée en expliquant les avantages et les inconvénients de chacun d'entre eux.

M. Vincent LABRUNE, complète ensuite la présentation par les avantages que représentent le format basé sur les 8 premiers clubs d'une saison et qui pourrait se dérouler pendant la trêve hivernale mais en repoussant d'une semaine la reprise des compétitions par les 1/32ème de finale de la Coupe de France.

M. Philippe PIAT indique que l'UNFP n'a pas d'opposition de principe à cette formule qui doit cependant être étudiée en détail.

M. Noël LE GRAËT rappelle son attachement à la Coupe de la Ligue et indique que la réflexion globale doit aboutir au maintien de cette compétition quel que soit le format retenu.

Après un large échange de vues, les membres du Bureau soulignent la qualité des travaux présentés et la réflexion stratégique menée.

A cette occasion, il est indiqué l'opposition du Paris Saint-Germain pour une compétition se déroulant pendant la trêve hivernale.

M. Didier QUILLOT précise pour finir qu'une nouvelle consultation du marché audiovisuel sera lancée à l'automne 2019 sur ces deux formats différents, pour prise de décision en fin d'année 2019.

Le Bureau,

Se félicite des échanges intervenus et prend acte des démarches à entreprendre pour la suite de ce dossier.

5. Groupe de Travail supporters : Point d'avancement

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR rappelle qu'à la demande du Conseil d'Administration, un groupe de travail a été créé en mai 2018 pour coordonner l'action des différentes commissions et services de la Ligue sur les questions de supportérisme.

Un plan d'action en 4 axes a été défini :

- 1 – Améliorer le dialogue avec les supporters,
- 2 – Renforcer le rôle des référents supporters,
- 3 – Améliorer l'accueil des supporters et des supporters visiteurs,
- 4 – Renforcer la lutte contre la violence et les discriminations.



Mme Nathalie BOY DE LA TOUR indique que ces travaux sont menés dans une totale concertation avec les clubs professionnels et les différentes instances nationales ou internationales désormais constituées (INS, ANS, Fondation Nivel, LIASE,...).

M. Jacques-Henri EYRAUD précise ensuite que la représentation des supporters de l'Olympique de Marseille n'étant pas assurée dans ces différents groupes alors qu'ils représentent une très grande partie des ultras français, il conviendra de faire en sorte de les impliquer dans la réflexion.

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR rappelle que l'INS est un outil intéressant au service des clubs professionnels puisque c'est aujourd'hui un lieu important où le dialogue peut s'opérer et invite les clubs à inciter leurs associations de supporters à y être représentées. Elle précise néanmoins que la LFP sera attentive à ce que la voix de l'Olympique de Marseille puisse y être portée.

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR invite ensuite les membres du bureau à se prononcer sur une proposition du groupe de travail visant à mettre en place un tarif unique pour les espaces visiteurs de 10 € en Ligue 1 et de 5 € en Ligue 2.

Deux mesures accompagnent la mise en place d'un tarif visiteurs unique :

- a) Conditionner ce tarif à une communication à J-10 maximum du nombre de supporters visiteurs
- b) Maintenir la capacité de l'espace visiteurs à 5% mais en la limitant à 1000 places maximum, sauf accord entre les deux clubs

Le Bureau,

Connaissance prise de l'opposition du Paris Saint-Germain sur les tarifs proposés,

Adopte à l'unanimité moins une voix contre, la création d'un tarif unique pour les billets des espaces visiteurs de 10 € en Ligue 1 et de 5 € en Ligue 2 et demande au Conseil d'Administration d'intégrer ce nouveau dispositif dans les règlements de la LFP lors de sa prochaine réunion.

6. Trophée des Champions et Tournée aux USA : point d'avancement

Le Bureau,

Entend M. Olivier JAUBERT faire un point d'avancement sur l'organisation du Trophée des champions en rappelant que la conférence de presse de lancement a eu lieu à Shenzhen le 06 mai 2019,

Entend également M. Olivier JAUBERT présenter le déroulement des EA Ligue 1 Games aux USA du 15 au 22 Juillet 2019 auxquels participeront, l'Olympique de Marseille, l'AS Saint-Etienne, le Montpellier HSC et le FC Girondins de Bordeaux. Une conférence de presse est organisée le lundi 20 mai à Washington DC (USA) avec les représentants de chacun des 4 clubs.



M. Didier QUILLLOT remercie vivement les 4 clubs engagés qui ont répondu favorablement à cette 1^{ère} tournée de promotion de la Ligue 1 à l'international.

7. Projet de création d'un socle commun d'études

Le bureau,

Entend M. Olivier JAUBERT présenter le bilan du lancement du projet du socle commun d'études suite à la demande du Bureau du 10 octobre 2018 et présenter le résultat de la consultation qui fait ressortir deux offres. Il rappelle que ce projet a pour but d'améliorer les prestations proposées à l'aide de nouveaux outils et avoir des offres tarifaires optimisées.

La prochaine étape est de présenter ces offres aux Directions Marketing / Commerce des clubs.

8. Points Divers

Le Bureau,

Entend M. Sébastien CAZALI présenter une synthèse du projet d'instruction de la Direction de la sécurité sociale, concernant la mise en œuvre du droit à l'Image et des difficultés qui persistent.

Lui demande de se rapprocher des clubs les plus importants pour que des simulations soient effectuées sur la base des dispositions du projet d'instruction.

Entend M. Jacques-Henri EYRAUD préciser qu'il est favorable à ce que des simulations soient faites en lien avec la direction financière de l'Olympique de Marseille sur la base de cas concrets pour mieux apprécier ces modalités de mise en œuvre.

9. Prochaines réunions

- ✚ Conseil d'Administration de la LFP : Jeudi 06 Juin 2019 à 09h00.
- ✚ Assemblée Générale de la LFP : Jeudi 06 Juin 2019 à 10H30.


**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLLOT**